

Sénatoriales

ÉLECTION ■ Un seul tour de scrutin sera nécessaire pour élire, dimanche, les trois sénateurs du Loiret

La parole est aux grands électeurs

Huit listes ont été enregistrées dont deux conduites par des sénateurs sortants, dans un contexte de dissensions et de modification du paysage politique.

Philippe Abline
et Anne-Marie Coursimault
philippe.abline@centrefrance.com

Le Loiret fait partie des trente-huit départements métropolitains (du 37 au 66 plus toute l'Île-de-France) qui, dimanche, renouvelleront leurs sénateurs.

1 Combien de sénateurs à élire dans le Loiret ?

Trois sièges sont à pourvoir. Deux des sénateurs actuels sont candidats à leur réélection : Jean-Noël Cardoux (LR) et Jean-Pierre Sueur (PS). Éric Doligé (LR) est, lui aussi, de nouveau candidat, mais en place non éligible (5^e), sur la liste de Jean-Noël Cardoux (LR) : il marque ainsi son soutien à la liste officielle du parti Les Républicains.



CANDIDATS. Les têtes de liste (de gauche à droite et de haut en bas) : Jean-Noël Cardoux, Charles de Gevigny, Philippe le Dem, Benoît Loncent, Aline Mériaux, Hugues Saury, Jean-Pierre Sueur, Dominique Tripet.

Huit listes en lice, moins qu'en 2001

Les grands électeurs auront à choisir entre huit bulletins de vote : des listes comportant, chacune, cinq noms. En 2001, où la formule était la même, onze listes avaient été déposées en préfecture.

Il est théoriquement possible que, dimanche, les deux (voire trois) premiers membres d'une même liste soient choisis mais tout laisse à penser

qu'en raison de l'existence de listes dissidentes, seules des têtes de liste seront choisies. Dans ce contexte, il sera plus difficile à une femme de s'imposer : seules deux sont têtes de liste sur huit. Janine Rozier, numéro deux derrière Éric Doligé en 2001, a été la seule femme du Loiret, jusqu'à maintenant, à avoir siégé au Sénat.

2 **Quels enjeux avec un duel à droite ?** Le paysage politique a évolué avec l'émergence de La République en marche et les échecs à la présidentielle et aux législatives

des partis traditionnels. Des dissensions sont apparues. Hugues Saury, président du conseil départemental depuis seulement deux ans et sympathisant LR depuis 2014 (il était auparavant adhérent), ne se reconnaît plus dans Les Républicains et ne veut plus agir par bloc politique. C'est pourquoi l'élus, qui se réclame de la droite et du centre, ne fait pas équipe avec Jean-Noël Cardoux. Ce duel, qui est aussi générationnel, est capital dans un département où les grands électeurs (tous des élus) sont

en majorité issus de la droite (*).

Cet affrontement privera-t-il d'un siège Muriel Sauvegrain, adjointe au maire d'Orléans (LR) et 2^e sur la liste Cardoux ? Au vu des sénatoriales de 2001, l'on sait qu'une prime va traditionnellement à la liste officielle (ici, LR) mais la notoriété des deux chefs de file à droite Jean-Noël Cardoux et Hugues Saury pourrait entraîner une répartition des voix. Il resterait alors un peu plus d'un mois aux conseillers départementaux pour élire

leur nouveau président car Hugues Saury, s'il était élu, serait confronté au cumul des mandats.

3 Les macronistes ont-ils une chance ?

Le parti d'Emmanuel Macron peut grappiller des voix, un certain nombre de grands électeurs classés divers droite étant en réalité sans étiquette. Mais là aussi, il y a dissensions. Le parti LREM ayant accordé sa confiance à Aline Mériaux, Benoît Loncent, qui dénonce une adhésion tardive de sa rivale à LREM et qui, lui aussi, était candidat à l'investitu-

re, se présente sous l'étiquette « majorité présidentielle ». De plus, la liste sans étiquette de Philippe Le Dem viendra les concurrencer.

Mesures impopulaires

Autre difficulté : la politique gouvernementale. L'annonce de la suppression de la taxe d'habitation, la volonté exprimée en juillet de réduire encore de 13 milliards d'euros les dotations aux collectivités territoriales, la diminution du nombre de contrats aidés (il a finalement été décidé d'épargner les communes rurales) ne sont guère populaires auprès des élus locaux. Il n'est donc pas certain que la vague Macron qui a émergé pendant la présidentielle et les législatives continue de grossir. Et il sera intéressant de voir, dans ce contexte, quel score le Front national affichera.

4 Le soldat Sueur sera-t-il sauvé ?

Dernière inconnue : le devenir de Jean-Pierre Sueur. Le Parti socialiste joue gros puisque l'élus est désormais le seul parlementaire PS du Loiret. Les résultats catastrophiques aux dernières élections ainsi que le nouveau type de scrutin (interdiction de barrer un nom sur une liste pour en mettre un autre) ne lui sont pas favorables. Mais sa force de travail et sa présence sur le terrain sont reconnues. L'élection se jouerait alors sur son seul nom. Réponse dimanche. ■

(*) Au vu des résultats aux dernières élections municipales et départementales. Les régionales ont été gagnées par la gauche.

LES LISTES

DYNAMISME DES TERRITOIRES ET RURALITÉ (Les Républicains). Jean-Noël Cardoux (sortant), Muriel Sauvegrain (maire-adjointe d'Orléans, vice-présidente d'Orléans Métropole), Jean-Claude Bouvard (maire de Guigneville et président de la communauté de communes du Pithiverais), Bernadette Absolu (maire de Vimory et vice-présidente de la communauté d'agglomération montargoise), Éric Doligé (sortant).

RECONNAISSANCE DES ÉLUS LOCAUX (sans étiquette). Philippe Le Dem, Isabelle Roquet-Ghali (conseillère municipale à Briare), Alphonse Proffit (conseiller municipal à Montargis), Corinne Lefevre (conseillère municipale à Lion-en-Sullias), David Besse (conseiller municipal à Puisieux).

À VOS CÔTÉS ! (sans étiquette, dite de la droite et du centre). Hugues Saury (président du conseil départemental), Monique Bévère (présidente du pays Beauce-Gâtinais en Pithiverais, adjointe au maire de Pithiviers, vice-présidente de la communauté de communes du Pithiverais), Jean-Jacques Malet (maire de Bellegarde, vice-président de Canaux et forêts en Gâtinais), Michèle Joseph (maire de Dammarie-en-Puisaye, vice-présidente de la communauté de communes Berry Loire Puisaye), Alain Touchard (maire d'Ormes, vice-président d'Orléans Métropole, élu départemental).

POUR LE LOIRET ET SES COMMUNES : DYNAMISME ET SOLIDARITÉ AVEC JEAN-PIERRE SUEUR (Parti socialiste). Jean-Pierre Sueur (sortant), Anne Leclercq (vice-présidente du conseil régional et adjointe au maire d'Ouzouer-sur-Trézée), Denis Thion (maire de Courcelles, vice-président du pays Beauce-Gâtinais en Pithiverais), Anne Besnier, vice-présidente du conseil régional et de la communauté de communes des Loges), Bernard Delaveau (maire de Paucourt, vice-président de la communauté d'agglomération montargoise).

MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE AVEC EMMANUEL MACRON (majorité présidentielle). Benoît Loncent, Fabienne Leproux (adjointe au maire de Fleury-les-Aubrais, élue à Orléans Métropole), Alain Aché, Élise-Laure Verrière (conseillère municipale à Jargeau), David Joannes.

LISTE BLEU MARINE POUR LA DÉFENSE DE NOS COMMUNES ET DE NOS DÉPARTEMENTS (Front national). Charles de Gevigny (secrétaire départemental du FN, conseiller régional), Jeanne Beaulier (conseillère régionale), Philippe Lecoq (conseiller régional, conseiller d'Orléans Métropole et conseiller municipal à Orléans), Nadine Boisgerault (conseillère régionale), Ludovic Marchetti (conseiller régional et conseiller municipal à Amilly).

LOIRET, TERRITOIRE D'AVENIR (La République en marche). Aline Mériaux, Éric Delfieu, Béatrice Odonlami (adjointe au maire d'Orléans), Éric Golhen, Nathalie Lucas (maire de Thorailles).

DES MOYENS POUR NOS COMMUNES ET NOS SERVICES PUBLICS LOCAUX AVEC DOMINIQUE TRIPET (Parti communiste). Dominique Tripet (conseillère municipale à Orléans), Franck Demaumont (maire de Châlette-sur-Loing), Maryvonne Hautin (maire de Saran), Daniel Thouvenin (maire de Villorceau), Véronique Daudin (adjointe au maire de La Chapelle-Saint-Mesmin).

Mieux comprendre le scrutin

Outre le fait que les citoyens n'ont pas voix au chapitre, le mode de scrutin varie à chaque élection. Quelques éléments pour s'y retrouver.

■ Grands électeurs.

Les grands électeurs sont les parlementaires du département, les conseillers régionaux et les conseillers départementaux, les maires et un nombre de délégués municipaux variant en fonction de la taille de la commune. Ils sont 1.667 dans le Loiret. Le vote est obligatoire pour eux (sous peine d'une amende d'un montant de 100 euros). Ils doivent se rendre, dimanche, entre 9 et 15 heures, au Palais de justice d'Orléans, où seront installés cinq bureaux de vote.

■ Mode de scrutin.

En 2011, dernière élection sénatoriale, le scrutin était uninominal. Les can-

didatures étaient donc individuelles. On revient, cette année, à la formule précédente, celle utilisée en 2001. Les sénateurs de 2001 sont restés en poste 10 ans car leur mandat avait une durée de neuf ans, contre six aujourd'hui et une prolongation avait été nécessaire pour mettre en place le renouvellement du Sénat par séries.

Cette année, donc, pour les départements élisant au moins trois sénateurs, il est mis en place un scrutin de liste à la proportionnelle à un tour, devant respecter la parité homme-femme. La liste doit comprendre, dans le Loiret, trois candidats (pour les trois sièges à pourvoir) plus deux.

■ La répartition des sièges. Elle se fait selon un calcul savant. On établit d'abord un « quotient

électoral » en divisant le nombre de suffrages exprimés par le nombre de sièges à pourvoir (trois dans le Loiret). À l'issue du vote, on divise, pour chaque liste, le nombre de voix obtenu par le quotient électoral. Sans prendre en compte les chiffres après la virgule. Exemple : dimanche, si on compte 1.500 suffrages exprimés, le quotient électoral sera donc 500. Imaginons que la liste A obtient 550 voix. Cette liste obtient un siège. On applique ensuite la règle de « la plus forte moyenne ». Cette moyenne sera, pour la liste A, de 500 divisés par 2 (soit le siège gagné plus éventuellement un autre). Les 250 obtenus seront comparés avec les voix gagnées par chacune des listes. Il est à noter que si une liste obtient la majorité absolue, elle aura automatiquement deux sièges. ■